

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE de LINGE
36220

Séance du 14 octobre 2011

DEPARTEMENT

INDRE

Date : 22/10/2011

Numéro : 2011-10-002

L'an deux mil onze
et le Quatorze octobre

à Dix sept heures trente

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances,

sous la présidence de : M. André SINAULT, Maire

Présents :

MM. JAMBIER Jean-Claude, BARRE Bernard, Mme DION
Lucienne, MM. MALHERBE Claude, HILAIRE Daniel, ROCHET
Bernard, MARTIN Jean-Michel.

Absents : M. BEAUVAIS Jérôme, Mme ROCHET Monique.

A été nommé secrétaire : M. Jean-Michel MARTIN

LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans –
Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour
notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite
dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF)
au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi
nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues
possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris –
Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre
ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation
constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert
particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de LINGE, réunie en
Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la
Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne
POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus
significative de la desserte de l'Indre.

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10
fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	8

Date de la convocation

05 octobre 2011

Date d'affichage

19 octobre 2011

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le

26 OCT. 2011

et publication,

du

27 OCT. 2011

ou notification

du



- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En Mairie le 22 octobre 2011
Le Maire,

